



LE RÉSEAU DES
COLLECTIVITÉS
POUR LA GESTION DES
DÉCHETS & DE L'EAU

Avec le soutien technique et financier de :



LES RETOURS TECHNIQUES ASSAINISSEMENT

Étude préalable à une opération collective

Cas du Syndicat mixte d'assainissement
de la Basse Vallée de la Doller (68)

Novembre 2024

ascomade.org

Suivez
l'ASCOMADE  

SOMMAIRE

Une étude préalable avant une opération collective : pourquoi et quelles différences ?

Présentation du Syndicat mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller (68)

Au tout début du lancement de l'étude préalable

Au recensement des entreprises

Début de la phase terrain

Enquête

La communication

Mise à jour des documents réglementaires

Remerciements à Christelle SPITZ, adjointe technique, Syndicat mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller (68), pour la relecture et le temps consacré à l'élaboration de ce document.

Une étude préalable avant une opération collective : pourquoi et quelles différences ?

L'étude préalable à une opération collective a pour objectifs de :

- ▶ recenser les entreprises et leurs pratiques ;
- ▶ les visiter ;
- ▶ estimer les non-conformités ;
- ▶ mettre à jour les documents réglementaires ;
- ▶ se former à cette thématique.

Les objectifs de la démarche globale sont :

- ▶ une **meilleure maîtrise des rejets au réseau d'eaux usées**, afin de limiter les risques de détérioration ;
- ▶ une **meilleure maîtrise des rejets vers le milieu naturel** ;
- ▶ une **meilleure prévention des pollutions accidentelles** avec une réduction et suppression, dans la mesure du possible, des substances dangereuses ;
- ▶ une **meilleure gestion des produits neufs dangereux** et déchets dangereux.

L'initialisation de l'étude préalable à une opération collective débute généralement par **la construction d'une liste des entreprises présentes sur le territoire** de l'étude. Cette phase longue est essentielle. En effet, même si tous les sites n'auront pas le temps d'être visités durant les 3 années de l'étude préalable, elle permettra d'extrapoler afin d'estimer les besoins de l'opération collective et les orientations données.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'ASCOMADE a publié un outil aidant à recenser et prioriser les entreprises présentes sur un territoire.

Présentation du Syndicat mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller (SMABVD) :

Supervise le transport des eaux usées de **7 communes rurales** de faible densité avec de **grandes zones agricoles** soit **9 927 habitants**.

3 communes possèdent une zone industrielle. Le reste des entreprises est dispersé dans les communes dont une majorité sont dans les rues principales.

Au tout début du lancement de l'étude préalable :

Le SMABVD a connaissance de 4 entreprises enregistrées en tant qu'ICPE et 10 autorisations de rejet dont 3 avec convention de déversement étaient en cours. Des prétraitements et une gestion des déchets existent mais ils n'ont pas tous été répertoriés. Une liste non exhaustive des entreprises est disponible mais beaucoup n'existent plus ou n'ont pu être localisées.

Au recensement des entreprises :

Le SMABVD a procédé au recueil des données auprès des communes, les services de l'eau potable, de l'agence de l'eau, des services des installations classées et des chambres consulaires. À la fin de ce recensement, ce sont près de 257 établissements qui ont été identifiés.

Début de la phase terrain :

Sur les **257 établissements** recensés - et après enquête sur place, par téléphone, par mail ou par courrier - **165 établissements** susceptibles de rejeter des substances dangereuses ont été retenus.

Après la phase de recensement vient celle de validation des données. En effet, même en utilisant les bases de données sur les entreprises les plus récentes, certaines auront suspendu leurs activités ou changé de secteur. C'est le début de la phase terrain.

Cette dernière vise à réaliser un état des lieux dans les établissements susceptibles de produire des rejets toxiques pour l'eau. Cette partie enquête les pratiques et répertorie les non-conformités.

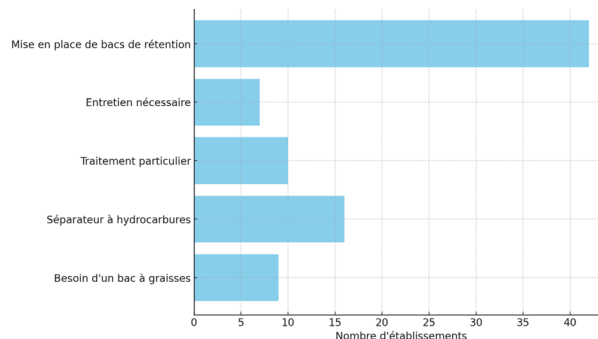
Cette étude préalable est aussi un axe de communication important envers les entreprises pour leur inculquer les bonnes pratiques.

Parallèlement à ces phases diagnostic, un gros travail consiste à mettre à jour / adapter les documents suivants :

- ▶ Règlement de service ;
- ▶ Arrêté d'Autorisation de Déversement ;
- ▶ Attestation de non-rejet ;
- ▶ Convention de rejet.

Enquête :

Le SMBVD a sondé les établissements retenus. Le résultat, sur son territoire montre que la majorité des professionnels ont des installations et des pratiques conformes. Au final, moins d'un tiers des installations étaient non-conformes.



Cependant, pour 13 établissements, il y a un risque pour le milieu naturel (ANC non conforme, rejet matière solide, fuite bac à graisses, produit de lavage chimique, ciment, stock de véhicules endommagés, eaux de lavages avec produits chimiques...)

La communication :

Sur le territoire de la SMBVD : l'analyse des données de la phase d'enquête indique que tous les professionnels du territoire n'ont pas été suffisamment informés sur les bonnes pratiques environnementales nécessaires dans le cadre de leur activité, et encore moins sur les aides financières dont ils peuvent bénéficier. Des actions de sensibilisation et de communication sont indispensables.

Mise à jour des documents réglementaires :

Cette étude a été l'occasion de remettre à jour ces différents documents. Ils seront ainsi prêts si l'on poursuit vers une opération collective.

Pourquoi une étude préalable avant une opération collective pour la réduction des pollutions toxiques ?

— **Christelle SPITZ**, adjointe technique, Syndicat mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller (68)

► Pour se familiariser avec les différents partenaires :

Les partenaires tels que la CCI et les fédérations des métiers jouent un rôle essentiel dans ce processus. Non seulement ils aident à établir des listes de sites potentiellement émetteurs de polluants toxiques, mais ils contribuent également à encourager les entreprises à coopérer avec le service assainissement en ouvrant leurs portes pour des inspections et des conseils.

► Pour se former aux visites en entreprise :

Au début de l'étude préalable, je manquais de repères pour savoir quoi observer précisément lors des visites sur site. Cependant, grâce à l'accompagnement des partenaires et à l'expérience acquise, ces visites sont désormais plus rapides et efficaces. Les plaquettes informatives ont été très utiles pour vérifier les installations et identifier les produits dangereux.

Le fait que cette étude préalable ne mène pas immédiatement à une mise aux normes, mais plutôt à des recommandations de travaux, facilite l'apprentissage et la montée en compétences. Pour approfondir ma formation, j'ai eu l'opportunité d'accompagner le SDEA lors de plusieurs contrôles. Cette expérience, extrêmement enrichissante, m'a permis d'acquérir des connaissances pratiques que je souhaite appliquer et développer sur mon propre territoire.

► Pour orienter la démarche d'opération collective au mieux et être le plus efficace :

Ayant déjà établi un contact avec la plupart des entreprises et leur ayant fourni des conseils, je pourrai gagner du temps dans la phase de mise en conformité, qui peut parfois s'avérer longue. Cela me permettra d'être plus efficace et d'optimiser les réhabilitations pendant la période d'opération collective de trois ans, en maximisant le nombre d'installations mises en conformité.

► Pour vérifier si son territoire a besoin d'une opération collective :

Les extrapolations permettent dans le futur d'estimer si une opération collective est pertinente ou pas.

► Pour déjà engager le dialogue plus facilement :

Comme notre démarche initiale consiste à analyser les besoins et à conseiller l'entreprise, celle-ci est plus encline à nous ouvrir ses portes. Nous venons d'abord pour mener une étude, sans contrainte immédiate, ce qui facilite le dialogue. Ce n'est qu'à l'issue de cette phase de concertation que nous fournissons les prescriptions nécessaires.

► Une durée plus courte :

L'étude préalable menée par le SMBVD a débuté en 2019. Toutefois, en raison des restrictions liées à la COVID, elle a été suspendue entre 2020 et 2021, pour finalement s'achever en novembre 2022.

► Une question financière :

Dans notre cas, c'est le financement d'un poste. Mais dans certain cas, c'est pour l'ouverture d'un poste dédié. Pour l'entreprise, c'est aussi la découverte qu'elle est éligible à des aides.

► Pour réduire les pollutions :

Enfin, et c'est peut-être le point le plus important, l'objectif principal est de réduire la majorité des intrants qui pénètrent dans notre système d'assainissement, susceptibles de provoquer des pollutions ou de dégrader les infrastructures et de mieux connaître la composition de nos eaux usées à traiter.

Vos contacts pour plus d'informations sur ce retour technique

Christelle SPITZ

*Syndicat Mixte d'Assainissement
de la Basse Vallée de la Doller*

Adjointe technique

smabvd.christelle@outlook.fr

Tél: 03 89 62 70 80

Noël FLEURY

ASCOMADE

Chargé de mission Assainissement

Référent Grand Est

assainissement2@ascomade.org

Tél: 03 81 83 58 23